

Remarque:

Concernant les prises accessoires et les interactions avec d'autres espèces (05/05; 08/03), sujet présenté dans la partie 2 du Rapport d'implémentation, le Japon a/va mettre en place les actions suivantes :

*Prises accessoires de requins:*

Selon la Résolution 08/04 *Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI*, le Japon aura fourni les données au Secrétariat de la CTOI et au Comité Scientifique après 2009.

*Interactions with Seabirds Interactions avec les oiseaux de mer*

Le Japon demande à ces palangriers de collecter les informations sur les interactions avec les oiseaux de mer, mais leur fiabilité reste trop faible pour les fournir au Secrétariat de la CTOI ou au Comité Scientifique car il est difficile de distinguer quelle espèce a été attrapé accidentellement.

*Mises en place des mesures de mitigation pour les oiseaux de mer*

Selon la Résolution 08.03 *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*, le Japon tente de diminuer les niveaux de prises accidentelles d'oiseaux de mer par l'utilisation de mesures efficaces de mitigation.